# COMITE TECHNIQUE LOCAL D'ETABLISSEMENT DU GROUPEMENT HOSPITALIER SUD

# PROCES VERBAL SEANCE SUPPLEMENTAIRE DU MARDI 13 DECEMBRE 2016

Durée de la séance : 13h 30 - 13h40

### **ASSISTAIENT A LA REUNION:**

**PRESIDENTE**: Madame DECQ-GARCIA, Directrice du GH Sud.

#### **MEMBRES TITULAIRES**

#### CGT:

Madame BURIANNE, Madame FRANZ, Monsieur AOUACHERIA, Monsieur BRETON.

#### **UNSA Santé:**

Monsieur PONS.

#### **EXCUSES:**

Madame le docteur MURARD REEMAN, représentante de la commission médicale locale d'établissement.

Madame CLAUSIER, Syndicat CFDT.

#### **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION:**

Madame JEANNIN, Directrice des Ressources humaines.

Madame GIDROL, Directrice déléguée à l'Hôpital Antoine Charial.

Madame POGNANTE, attachée d'administration.

Madame la Présidente ouvre la séance en soumettant pour la seconde fois à l'avis du CTEL le dossier de réorganisation du court séjour de l'Hôpital Antoine Charial, le premier vote ayant exprimé une opposition unanime au projet.

#### **DOSSIER PRESENTE POUR AVIS**

• Réorganisation du court séjour de l'Hôpital Antoine Charial.

Madame la Présidente précise que le dossier a été rediffusé aux membres du CTEL avec une modification portant sur le nombre de postes d'aide-soignante supprimés, qui est de quatre et non de cinq.

Elle demande s'il y a des questions supplémentaires.

Le représentant du Syndicat CGT souligne que, lors du CHSCT de l'Hôpital Antoine Charial, il était question de trois postes.

Madame Gidrol répond que le nombre de postes ASD supprimés était au départ de trois dans chaque unité, c'est-à-dire six postes au total.

Madame Jeannin confirme que le nombre total de suppression de postes ASD est de quatre.

## Madame la Présidente fait procéder au vote de l'avis à main levée :

# (5 votants)

- CONTRE : 4 voix (CGT)
- ABSTENTION: 1 voix (UNSA Santé)

#### → avis défavorable

Madame la Présidente déclare que l'avis est réputé donné sur la réorganisation du court séjour de l'Hôpital Antoine Charial et la création de l'hôpital de jour. L'organisation sera effective début janvier 2017.

Madame la Présidente informe de l'ouverture de l'USLD de l'Hôpital Antoine Charial le 13 février 2017. Le dossier sera présenté au CHSCT de l'Hôpital Antoine Charial en janvier et au CTEL début février. Le dossier est en cours de finalisation.

Ce projet apportera de la fluidité de placement des patients actuellement en cours séjour de médecine et de gériatrie et en SSR au CHLS qui relèvent de l'USLD.

Fin de la séance.